



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 8 mars 2023 à 18h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2023

Présents : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy.

Absents et excusés : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

Absents avec procuration : néant

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Isabelle est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2023

Mme le Maire propose au conseil le budget qui détaille les dépenses et recettes prévues pour l'année 2023

Vote : unanimité

Le Conseil approuve le budget présenté

FONCTIONNEMENT : 1 176 571 €

INVESTISSEMENT : 892 362 €

AIDE AUX ETUDIANTS

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur une aide que la commune pourrait verser aux étudiants de la commune.

Elle propose de verser une aide aux étudiants pour la rentrée 2022-2023 selon les barèmes suivants :

- **Revenu fiscal des parents moins de 16 500 € :**

250 € pour le logement et 250 € pour le transport

- **Revenu fiscal des parents 16 500 € et plus :**

150 € pour le logement et 150 € pour le transport

Les pièces justificatives demandées seront

- un certificat de scolarité
- une quittance de loyer
- un relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant**

- l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents

Vote : unanimité

Le Conseil approuve la proposition de Mme le Maire

PARTICIPATION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

Mme le Maire informe le Conseil d'une demande faite pour la participation à la classe découverte au mois de juin pour les élèves du CE1 au CM2 « volcanisme en Auvergne ».

Mme le Maire présente le plan de financement du voyage

Coût total :	26 670 €
Prise en charge transport Région	- 6974 €

	19 696 €
Mairie La Chambre	- 3 000 €
Mairie NDC	- 2 000 €

	14 696 €

Mme le Maire propose la somme de 2 000 €

Vote : unanimité

Le Conseil décide de verser la somme de 2 000 €

SECURISATION TRAVERSEE DU VILLAGE - PASSERELLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire rappelle au Conseil de la nécessité de sortir les piétons de la route du Cruet (RD76) à l'entrée du village pour cela la création de passerelles est à envisager

Mme le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR au service de l'Etat et au conseil Régional concernant ce projet.

L'estimation du coût du projet est de 200 221.54 €HT décomposé comme suit :

- Maîtrise foncière : 8 986.54 € HT
- Travaux : 191 235 € HT

Mme le Maire propose de :

- **demander** à Mr le Préfet de la Savoie dans le cadre de la DETR 2023 une subvention d'un montant de 85 434.53 €.
- **demander** une subvention à la Région dans le cadre du contrat Région une subvention d'un montant de 74 742.70 €.

Vote : unanimité

Le Conseil approuve le projet et autorise Mme le Maire à demander les subventions

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIER DE RETRAITE CNRACL

Mme le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Mme le Maire propose d'approuver l'avenant prolongeant la convention signée le 7/10/2020.

Vote : unanimité

Le Conseil approuve l'avenant et autorise Mme le Maire à signer l'avenant.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe que malgré la non augmentation des taux de la taxe foncière par la commune. La taxe va augmenter de 7.1% dans toutes les communes du fait de la revalorisation des valeurs locatives. Celle-ci est calculée à partir des indices des prix à la consommation.

- Mme le Maire informe le conseil de l'obligation d'élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels qui liste des solutions à mettre en œuvre pour les réduire.

- Mme le Maire donne lecture au conseil de propositions de prix pour l'achat d'un congélateur pour la salle d'animation ainsi qu'un aménagement du coin plonge. Le conseil approuve le devis de COLLET EQUIPEMENT pour un montant de 2 821 € TTC.

Mme le Maire présente une maquette d'une photo ancienne du Sujet reproduite sur un panneau DIBOND (en composite d'aluminium) qui serait installée sur le panneau situé à la placette du Sujet

Le Conseil approuve la maquette

- Acquisition matériel été tracteur

- Mme le Maire donne lecture des propositions pour l'achat de matériel été pouvant être adapté sur le tracteur : épareuse, godet, fourche, broyeur.

Elle informe le conseil qu'après avoir effectué des recherches sur l'exosquelette (proposition de Mr CHARBONNIER), il ressort des études faites que ce matériel n'apporte pas de résultats probants concernant la santé de l'employé.

Mme le Maire relate qu'elle a métré avec l'employé communal la totalité du débroussaillage de la commune et qu'il en est ressorti une distance de 12 km.

Mr CHARBONNIER pense que l'épareuse n'est pas nécessaire et que l'employé peut organiser son temps de travail afin d'étaler le débroussaillage sur plusieurs jours, que cela fait partie intégrante des missions d'un employé communal.

Le conseil décide de ne pas acheter le broyeur pour le moment et décide d'acheter l'épareuse, 3 voix pour (Mme le Maire, BERNARD Isabelle, PERROTIN Joël) 2 voix contre (PITHOUD Guy, CHARBONNIER Christian) 1 abstention (PITHOUD Christian), le godet et la fourche à l'unanimité pour un montant total de 33 600 € TTC.

Cuve enterrée récupérateur d'eau de pluie

Mr CHARBONNIER informe le conseil qu'une cuve de 3 000 l coûte environ 1 300 € à cela il faut rajouter le terrassement.

La commune pourrait installer cette cuve sous la mairie pour récupérer les eaux du toit du bâtiment communal.

Le conseil souhaiterait avoir des renseignements complémentaires pour cette installation et demande à Mr CHARBONNIER de faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Laure PION



La secrétaire de séance
Isabelle BERNARD

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Isabelle Bernard', is written over a horizontal line.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 21/04/2023